Fiche de Données de Sécurité
NO-ACID ULTRA

Fiche signalétique du 24/2/2023, révision 5.0
Cette version remplace et substitue toutes les versions précédentes

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Dénomination commerciale: NO-ACID ULTRA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé:
Neutralisant d'Acide pour Systèmes A/C et de Réfrigération
1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur:
ERRECOM SPA
Via Industriale, 14
Corzano (BS) Italy
Phone n. +39 030/9719096
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
lab@errecom.it
1.4. Numéro d'appel d'urgence
+39 02-6610-1029 Centre Antipoison Niguarda Ca' Granda - Milano - ITALIE

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.

Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Attention, Skin Sens. 1B, Peut provoquer une allergie cutanée.

Attention, Muta. 2, Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger
2.2. Éléments d'étiquetage
Pictogrammes de danger:

Attention
Mentions de danger:
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
Dispositions spéciales:
Aucune
Contient
2,3-epoxypropyl neodecanoate
3-methoxypropylamine
Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Aucune

2.3. Autres dangers
Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%
Autres dangers:
Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances
N.A.
3.2. Mélanges
Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 12.5% - < 15%	2,3-epoxypropyl neodecanoate	CAS: 26761-45-5 EC: 247-979-2 REACH No.: 01-21194315 97-33-XXXX	3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317 3.5/2 Muta. 2 H341 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
>= 1% - < 3%	3-methoxypropylamine	CAS: 5332-73-0 EC: 226-241-3 REACH No.: 01-21199722 98-23-XXXX	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317 3.2/1A Skin Corr. 1A H314
>= 0.01% - < 0.05%	hydroxyde de sodium	Numéro Index: 011-002-00-6 CAS: 1310-73-2 EC: 215-185-5 REACH No.: 01-21194578 92-27-XXXX	2.16/1 Met. Corr. 1 H290 3.2/1A Skin Corr. 1A H314 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 Limites de concentration spécifiques: C >= 5%: Skin Corr. 1A H314 2% <= C < 5%: Skin Corr. 1B H314 0,5% <= C < 2%: Skin Irrit. 2 H315 0,5% <= C < 2%: Eye Irrit. 2 H319

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours
En cas de contact avec la peau :
Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.
Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.
Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).
Traitement :
Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :
Jet d'eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
Pour les secouristes:
Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Conseils sur l'hygiène générale du travail:
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé. Pour maintenir la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ou de la lumière solaire directe. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver entre + 10 ° C / + 50 ° F et + 25 ° C / + 77 ° F.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Voir le paragraphe 10.5
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Information non disponible.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

hydroxyde de sodium - CAS: 1310-73-2

ACGIH - STEL: Plafond 2 mg/m3 - Remarques: URT, eye, and skin irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

2,3-epoxypropyl neodecanoate - CAS: 26761-45-5

Travailleur professionnel: 4.2 mg/kg - Consommateur: 2.5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 5.88 mg/m³ - Consommateur: 4 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 2.5 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

3-methoxypropylamine - CAS: 5332-73-0

Travailleur professionnel: 3.52 mg/m³ - Consommateur: 0.87 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 1 mg/kg - Consommateur: 0.5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

hydroxyde de sodium - CAS: 1310-73-2

Travailleur professionnel: 1 mg/m³ - Consommateur: 1 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Valeurs limites d'exposition PNEC

2,3-epoxypropyl neodecanoate - CAS: 26761-45-5

Cible: Eau douce - valeur: 0.0035 mg/L
Cible: Eau marine - valeur: 0.35 µg/L
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 50 mg/L
Cible: émission occasionnelle - valeur: 0.035 mg/L

3-methoxypropylamine - CAS: 5332-73-0

Cible: Eau douce - valeur: 0.044 mg/L
Cible: Eau marine - valeur: 0.0044 mg/L
Cible: émission occasionnelle - valeur: 0.44 mg/L

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 83.3 mg/L
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.273 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0273 mg/kg
Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.0287 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Protection des mains:

gants résistant à la pénétration (réf. norme EN 374) de travail.
Matériau approprié:
NBR (caoutchouc nitrile-butadiène).
Epaisseur de la matière: 0,4 mm minimum.
Temps de pénétration:> 480 min
Prenez note de l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques:

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale:

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	**valeur**	**Méthode :**	**Remarques :**
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	incolore	--	--
Odeur:	caractéristique	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point éclair:	>61 ° C	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
pH :	N.A.	--	--
Viscosité cinématique:	> 20,5 mm2/sec (40 °C)	--	--
Hydrosolubilité:	N.A.	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité et/ou densité relative:	0.9 g/mL (+20°C/+68°F)	--	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le produit est classé: Skin Sens. 1B H317

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Le produit est classé: Muta. 2 H341

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

2,3-epoxypropyl neodecanoate - CAS: 26761-45-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 9700 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 240 mg/m3 - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 3800 mg/kg

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau - Espèces: Cochon d'Inde Positif

3-methoxypropylamine - CAS: 5332-73-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 688.1 mg/kg - Source: similar to OECD 401

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat 2000 mg/kg - Source: OECD 402

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux - Voie: Yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 405

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau - Espèces: Cochon d'Inde Positif - Source: Buehler test similar to OECD 406

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse - Espèces: cellules de mammifères Négatif

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Test: STOT - exposition unique Négatif - Remarques: Apart from the lethal effects, no organ-specific toxicity in experimental studie

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: STOT - repeated exposure - Voie: Orale Positif - Remarques: The substance can damage the liver. The indications are derived from substances

j) danger par aspiration:

Négatif

hydroxyde de sodium - CAS: 1310-73-2

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation > 4800 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD TG 405

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation par inhalation - Voie: In vitro Négatif - Remarques: ECHA

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: In vitro Négatif - Remarques: ECHA

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Test d'Ames - Espèces: Salmonella typhimurium Négatif

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
Le produit est classé: Aquatic Chronic 3 - H412

2,3-epoxypropyl neodecanoate

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 9.6 mg/L - Durée h: 96
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 4.8 mg/L - Durée h: 48
Point final: EC50 - Espèces: Algues 3.5 mg/L - Durée h: 96

3-methoxypropylamine

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 146.6 mg/L - Durée h: 96 - Remarques: Species: Leuciscus idus (DIN 38412 part 15, static)
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 65 mg/L - Durée h: 48 - Remarques: Species: Daphnia magna (OECD -guideline 202, part 1, static)
Point final: EC50 - Espèces: Algues 44 mg/L - Durée h: 72 - Remarques: Species: Algae (OECD -guideline 201, part 1, static)

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie 3.7 mg/L - Remarques: Species: Daphnia magna The product has not been tested. The information derives from the structure of the substance.

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: EC10 - Espèces: Algues 29 mg/L - Durée h: 72 - Remarques: Species: Algae (OECD -guideline 201, part 1, static)

f) Effets dans le traitment des eaux usées:

Point final: EC10 - Espèces: Bactéries 83.3 mg/L - Durée h: 17 - Remarques: Species: Pseudomonas putida (DIN 38412 part 8)

hydroxyde de sodium

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 189 mg/L - Durée h: 48
Point final: EC0 - Espèces: Daphnie = 40.4 mg/L - Durée h: 48 - Remarques: Species: Ceriodaphnia dubia
Point final: LC50 - Espèces: Poissons 125 mg/L - Durée h: 96 - Remarques: Species: Gambusia affinis
Point final: LC50 - Espèces: Poissons 45.4 mg/L - Durée h: 96 - Remarques: Species Oncorhynchus mykiss

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 - Espèces: Bactéries 22 mg/L - Durée h: 0.25 - Remarques: Species: Photobacterium phosphoreum

12.2. Persistance et dégradabilité

2,3-epoxypropyl neodecanoate - CAS: 26761-45-5

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OSCE 302 A - Durée: 22 - 36 d - %: 68 - Remarques: +/-0.5

3-methoxypropylamine - CAS: 5332-73-0

Biodégradabilité: Difficilement biodégradable - Test: OECD 301 C - Durée: 28 d - %: 3
Biodégradabilité: Difficilement biodégradable - Test: OECD 301 C - Durée: 56 d - %: 57 - Remarques: activated mud, domestic (increased biomass)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2,3-epoxypropyl neodecanoate - CAS: 26761-45-5

Bioaccumulation: Très faible bioaccumulables - Test: log Pow 2.6

3-methoxypropylamine - CAS: 5332-73-0

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: BCF- Facteur de bioconcentration - Durée: 42 d - Remarques: Value: 2,7 - 3,6 Species: Cyprinus carpio Method: OECD 305 C

12.4. Mobilité dans le sol

3-methoxypropylamine - CAS: 5332-73-0

Mobilité dans le sol: Pas mobile - Remarques: The data refer to the substance in its ionic form.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine pollutant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (EU) n° 2020/878
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)
Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:
Restriction 3
Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:
Restriction 75

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
Directive 2012/18/UE (Seveso III)
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Classe de danger et catégorie de danger	**Code**	**Description**
Met. Corr. 1	2.16/1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2

Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	3.4.2/1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
Muta. 2	3.5/2	Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878.
Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	**Méthode de classification**
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1B, H317	Méthode de calcul
Muta. 2, H341	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.
L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.
Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA: Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.